



LE SERMAGEOIS

n° 127



Bulletin d'informations municipales
Janvier 2021

Sommaire

- Mot du maire
- Vie municipale
- CCAS
- Info ADOS
- Info Aqua Nièvre
- Recensement
- Vie communale
- 11 Novembre
- Téléthon
- Carrière de l'Escame
- Agenda
- Joies, peines, annonces
- Pour se distraire



Le CCAS de Sermages **A votre service !**

Le Centre Communal d'Action Sociale de Sermages se met à votre disposition. Il propose divers services et peut s'adapter en fonction des demandes

Les tarifs sont les suivants : Jardinage :

- sans matériel : 15€/heure
- avec matériel : 19€/heure
- avec gros matériel (tracteur) : 60€/heure

Informations et inscriptions en mairie.

Déchetterie

(03.86.30.77.66 et 03.86.30.60.38)



Du Lundi au Vendredi : 13h30/17h30

Le Samedi 8h/12h et 13h30/17h30

Gratuit pour les particuliers avec un véhicule léger.

Payant pour les véhicules plus importants et les professionnels, par redevance selon le type de véhicule :

remorque/utilitaire : 5 €, fourgon : 9 €, camion 13 €.

Sac bio en vente : 2.50 € les 26 sacs de 20L, au site administratif route des réservoirs à St Honoré les Bains.

Location de la salle socioculturelle de SERMAGES

Pour toute réservation ou information, contactez la mairie au 03.86.84.24.21

	1 demi-journée (6 heures)	1 journée (Du lundi au vendredi de 8h à 22h)	2 journées consécutives
Habitants de la commune	100 €	150 €	230 €
Habitants hors commune	100 €	200 €	300 €
Forfait cuisine	20 €	30 €	50 €
Chauffage	20 €	30 €	50 €

Bibliothèque de Sermages



En veille pendant

le couvre-feu



Pharmacies de garde :

Pour connaître la pharmacie de garde la plus proche de chez vous, faites le 3237, puis tapez à la demande, votre code postal. Vous serez alors mis en relation directement avec la pharmacie de garde.



Garde des médecins

Pour connaître les médecins de garde, composez le 15

Dr DOMART ☎ 03.86.84.27.04

Dr LAMBOURG ☎ 03.86.84.22.61

Dr LENOIR ☎ 03.86.30.73.08

PERMANENCES

Lundi de 13h30 à 18h00

Mercredi de 8h à 12h

Vendredi de 8h à 12h



Samedi de 11h à 12h

avec Mme le Maire

ou ses adjoints

LE MOT DU MAIRE

Gérard CHAVANTON nous a quitté le 1er novembre dans sa 74e année, il est né le 27 décembre 1946. Entouré de son père et de ses oncles, son avenir était tout tracé par la reprise de la ferme familiale de Mouniot où il a exercé son métier d'éleveur de bovins. A cette époque, le travail en commun était indispensable. Certains se souviennent des moissons, de la fabrication de cordes dans la grande écurie double, à la veillée, et des bons repas chaleureux cuisinés par son père. Nous n'oublions pas Bernadette, sa courageuse épouse.

Stéphane, Aurélie, nous vous présentons toutes nos sincères condoléances.

Françoise et Daniel DOLLE ont quitté Sermages pour rejoindre la Bretagne avec un petit pincement au cœur. Nous leur souhaitons bon vent ou bons vents ! Et avons le plaisir d'accueillir Florence DELINOTTE et Michel CAZAU qui ont acquis leur maison.

Nous avons, également, le plaisir d'accueillir Gillian et John SIBLEY qui ont décidé de passer des jours heureux à Grandry.

En cette fin d'année 2020, en plus de toutes les répercussions sur nos vies personnelles et sur la vie économique de notre territoire qu'a entraîné la crise sanitaire de la Covid-19, nous avons eu la grande déception d'apprendre la fermeture brutale de la Carrière de l'Escame. Au-delà de la perte, d'une de nos rares entreprises, nous éprouvons beaucoup d'affliction pour les salariés.

Au cours de ce quatrième trimestre, peu de manifestations sont venues ponctuer nos vies sermageoises. La bibliothèque a pu rouvrir et nous tenions à remercier, chaleureusement, Françoise BONNET et Maryse ASTIER, extraordinaires dans leur rôle de bibliothécaires. Nous avons pu organiser la commémoration du 11 novembre en respectant les gestes barrières. Hélas, ce protocole ne nous a pas permis de remettre le diplôme des 20 ans de porte-drapeau à Amandine RICCI. Mais ce n'est que partie remise.

Enfin, nous avons pu organiser notre TELETHON. Nous lui avons consacré deux pages. Un immense merci à tous les protagonistes.

Notre comité des fêtes, avec à sa tête, Alain, n'a pas démerité en s'adaptant pour la distribution des colis de Noël de nos plus âgés et en demandant au Père Noël une livraison plus rapide afin que nos petits bambins aient leur cadeau sous le sapin.

Notre premier chantier participatif dit "du Bourguérault" est pratiquement terminé, il ne manque que les plantations dans les bacs à fleurs. Un immense merci à nos talentueux artisans et en particulier à Jean-Pierre CORDIER, notre adjoint dévoué, et à Guy MONTARON, notre passionné de l'histoire de Sermages, sans oublier les petites mains serviables.

Lors de sa réunion du 6 octobre à Sermages, la Ronde des Arts en Morvan, malgré les aléas de 2020 s'est tournée vers 2021. Le lancement est prévu le 3 juillet au château du Magny à Millay avec une journée intitulée "les arts au jardin". D'autres manifestations sont prévues et feront l'objet d'articles plus complets dans nos prochains sermageois.

La Ronde des Arts en Morvan a décidé de présenter sur son site www.larondedesartsenmorvan.fr ses amis artistes peintres, sculpteurs et photographes grâce à une galerie virtuelle.

Je ne sais pas si c'est l'effet "confinement", mais vous avez été nombreux à avoir décoré vos maisons, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur et ainsi perpétué l'esprit de Noël. Félicitations ! La palme d'or, vous en conviendrez, revient à Yohan, Nadège et Pascal. Ils m'ont même confié qu'ils étaient déjà en train de nous préparer une surprise pour l'année prochaine.

Notre jolie commune n'a pas l'habitude d'être aussi morose. J'espère que cette nouvelle année nous réservera de belles manifestations qui pourront, à nouveau, nous réunir.

Au nom du conseil municipal, je vous présente tous mes meilleurs vœux pour 2021 ainsi qu'à toutes les personnes qui vous sont chères.

VIE MUNICIPALE

COMPTE RENDU REUNION du 16 Décembre 2020

Date de Convocation : 7 Décembre 2020

L'an deux mil vingt, le seize décembre, à vingt heures, les membres du conseil municipal, dûment convoqués se sont réunis, dans la salle de l'ancienne école de SERMAGES, afin de répondre aux mesures sanitaires en vigueur, sous la présidence de Dominique STRIESKA, Maire.

PRESENTS : Dominique STRIESKA, Alain COLLIN, Jean-Pierre CORDIER, Lisa ADAMKIWICZ, Fanny COURTHAUDON, Lydie KLEIN, Olivier BICHON, Jean-Noël BERNARD, Annick NOVAK, Emmanuel GRIMOND.

ABSENT : Régis GRANDJEAN procuration à Alain COLLIN.

Secrétaire de séance : Fanny COURTHAUDON a été désignée.

Le procès-verbal de la séance précédente a été approuvé.

- Rapport sur l'Eau 2019 :

Madame le Maire présente le rapport sur l'Eau 2019, de nombreuses remarques sont faites, notamment sur la couleur de l'eau. Le problème récurrent de la ferme de Champmartin est évoqué. Emmanuel GRIMOND, vice-président du SIAEP de la Dragne et Lydie KLEIN déléguée, vont réitérer la demande pour solutionner les soucis d'alimentation.

- Convention avec Nièvre Ingénierie :

La convention signée avec Nièvre Ingénierie s'arrête au 31/12/2020, il convient de faire une prolongation de celle-ci. Les tarifs pour l'instruction des dossiers sont inchangés. Le conseil municipal donne son accord et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

- Ouverture de Crédits Section d'Investissement 2021 :

Comme chaque année il convient de procéder à l'ouverture de crédits en section investissement pour permettre de régler des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021. Il s'agit d'inscrire le quart des dépenses des chapitres 21 et 23 du budget précédent, soit :

$30\ 906,00 : 4 = 7\ 726,50 \text{ €}$.

- Adressage :

Madame le Maire fait le point sur les travaux de repérage réalisés lors d'une tournée sur la commune, en attendant les documents de la Poste.

VIE MUNICIPALE

- Point sur les logements :

Il y aura un changement de locataire au T5 du Bourguérault début Janvier.

Il serait envisagé de réhabiliter le logement au-dessus de la mairie, si la commune peut bénéficier du plan de relance proposé. Monsieur CORDIER a contacté divers entrepreneurs : maçon, électricien, peintre, plombier, et a obtenu des devis de chacun afin d'avoir une estimation du coût des travaux.

Un autre projet pourrait également être envisagé avec des travaux à réaliser à la bibliothèque toujours avec des aides spécifiques pour ces espaces. Monsieur CORDIER a ébauché des plans et proposé un nouvel aménagement afin de rendre cet espace plus accueillant.

Questions diverses :

- Madame le Maire a informé le conseil d'une mauvaise nouvelle économique locale, pour cette fin d'année : la fermeture de la Carrière de l'Escame le 31 Décembre.

- Alain COLLIN a fait part des remerciements des bénéficiaires du colis de Noël suite à la distribution.

- Madame le Maire a informé le conseil de la fermeture des écoles primaire et maternelle de MOULINS ENGILBERT, prononcée par le Préfet, pour cause COVID 19, les 17 et 18 Décembre 2020.

- Lydie KLEIN a abordé la question du lancement d'une concertation sur le raccordement au réseau électrique, concertation à laquelle fait mention la Préfète dans l'une de ses lettres aux maires. Actuellement, le conseil n'a pas connaissance de futurs projets, mais réfléchit néanmoins à la question.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 21 heures.

COMPTE RENDU 14 Décembre 2020

Date de convocation : 9 Décembre 2020

L'an deux mil vingt, le quatorze décembre à dix-neuf heures, les membres du CCAS dûment convoqués se sont réunis salle de l'ancienne école de Sermages pour respecter les conditions sanitaires en vigueur, sous la présidence de Dominique STRIESKA.

Présents : Dominique STRIESKA, Olivier BICHON, Jean-Pierre CORDIER, Annick NOVAK, Lydie KLEIN, Fanny COURTHAUDON, Paule COUPAIN, Amandine RICCI, Sandrine HAROU, Céline MARTIN.

Excusée : Nadège ROUSSEAU procuration à Amandine RICCI.

Absents : Jean-Noël BERNARD, Marie Jo PHELON.

Décision modificative :

Madame la Présidente fait savoir aux membres que les recettes de fonctionnement pour petits travaux et dons sont supérieures au montant inscrit au Budget Prévisionnel 2020. Le conseil a autorisé les virements de crédits : augmentation des recettes et des dépenses de fonctionnement afin de rembourser le salaire de l'employé pour les petits travaux à la Commune.

Résultats du Téléthon :

Madame la Présidente a remercié :

- tous les donateurs de fruits et légumes qui ont permis la fabrication et la vente de confitures et soupes et en particulier la Maison de retraite et le magasin Bi1 de MOULINS ENGILBERT ;
 - tous les membres qui ont participé à la préparation et à la vente des soupes et en particulier Alain COLLIN ;
 - les Toques Nivernaises qui ont fourni une double quantité de soupes par rapport aux autres années.
- Tout a été vendu dans la matinée. Le comité des fêtes après résultat des comptes a versé un chèque de 997,30 € au CCAS.

Brocante 2021 :

L'agenda des brocantes souhaite connaître la date de la brocante pour 2021, les membres fixent la date du Dimanche 13 Juin 2021, et décident de conserver le tarif de 2,00 € le mètre.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 heures 40.

Maison des Ados 58

POUR QUI ?

- **Les jeunes âgés de 11 à 25 ans,**
besoin de parler ? d'être écouté ?
- **Les parents, les familles**
en questionnement au sujet de leur enfant
- **Les professionnels**
impliqués auprès des adolescents et jeunes adultes

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Seul(e) ou accompagné(e), quel que soit le motif de la demande, vous pouvez vous adresser à la Maison des Adolescents de la Nièvre.

L'équipe de la MDA 58 est à votre écoute et travaille avec un réseau de partenaires.

- Accueil dans un espace **confidentiel**, de **confiance** et **gratuit**
- **Permanences** téléphoniques
- **Entretiens** avec des professionnels
- **Consultation** ou **entretien spécialisé** dans le domaine de la santé, de l'éducatif
- **Participation** à des ateliers collectifs
- Accès aux **nouvelles technologies** et à de la **documentation**

Mal être, scolarité, projets, questionnements, envie de parler, drogues, famille, sexualité, avenir, conflits, envies, santé, alcool, écoute...

L'Équipe Mobile de la Maison des Ados 58



Eloigné de Nevers ? Difficultés de déplacement ?

L'**Équipe Mobile** de la **Maison des Ados** se déplace dans le département

Clamecy, Varzy, Cosne-sur-Loire, Pouilly-sur-Loire, La Charité-sur-Loire, Prémercy, Corbigny, Château-Chinon, Montsauche, Lormes, Moulins Engilbert, Cercy-la-Tour, Luzy, Decize, Saint Pierre le Moutier, La Machine, Saint Benin d'Azy, Saint Saulge, Dornes, Imphy, ...

La **Maison des Ados** est ouverte :

Le lundi et le jeudi de 14 H à 18 H

Le mardi, mercredi, vendredi de 10 H à 12 H
et de 14 H à 18 H

8 Rue des Docks
58000 Nevers

Gratuit & Confidentiel

03.86.71.95.60

Email : mda58@lefieldariene-nievre.fr

Facebook : [maison des ados 58](https://www.facebook.com/maison-des-ados-58)

Association Le Fil d'Ariane



Toute l'actualité de l'eau dans la **NIÈVRE**
Le département

Aqua Nièvre



N°1
Octobre 2020

édito

Vous consultez actuellement le premier numéro d'AquaNièvre. Cette newsletter numérique est préparée spécialement par le service eau du Conseil départemental pour tenir informés, à la fois les maires et leurs adjoint(e)s mais également les élus communautaires et les techniciens concernés par cette question de l'eau dans le département.

Nous espérons que vous trouverez, désormais, une fois par trimestre, toutes les Informations sanitaires, techniques et juridiques sur cette thématique à la fois riche et complexe et que ces Informations vous seront utiles dans l'exercice de vos responsabilités d'élus locaux.

Le travail, mené par le Département sur sa stratégie d'adaptation au changement climatique, a montré combien l'eau est un bien précieux, un trésor inestimable dont notre territoire est riche. Préserver sa qualité, sa quantité, son accès à tous sont d'ores et déjà, et seront plus encore à l'avenir, des enjeux majeurs pour la Nièvre et les Nivernais.

Vous aider à y voir plus clair sur le sujet est notre ambition à travers des articles documentés et illustrés.

Bonne lecture à tous !

Blandine Delaporte
Vice-présidente
du Conseil départemental,
en charge de l'environnement,
du développement durable
et du dialogue citoyen

Retour au sol des boues d'épuration dans le contexte Covid-19

Les trente plus grosses stations d'épuration du département en dépolluant les eaux usées produisent des boues biologiques qui étaient jusqu'à présent valorisées sur des sols agricoles car riches en azote et en phosphore.

Avec la pandémie de la Covid-19, il a été démontré que l'on retrouvait dans les selles des patients infectés des traces de particules virales, véhiculées ensuite par les eaux usées jusqu'à la station d'épuration, ce qui a soulevé des interrogations sur les risques liés à l'épandage de ces boues. Consultée par les ministères chargés de l'Agriculture et de la transition Ecologique, l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire, de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail) a émis un avis publié le 27 mars 2020. Suite à cet avis, le gouvernement a pris un **arrêté le 30 avril 2020 qui interdit l'épandage des boues non hygiénisées**. Les procédés d'hygiénisation reconnus car permettant d'inactiver le virus consistent soit à augmenter fortement la température (comme lors de la réalisation de compost), soit d'augmenter fortement le pH (procédé de chaulage).

Les stations du département sont dans leur grande majorité équipées de silo de stockage pour des boues liquides et n'ont pas la possibilité d'assurer ce genre de traitement sans faire appel à une organisation extérieure.

Au regard de ce contexte, le Service Eau du Conseil départemental en concertation avec les services de la DOT (Police de l'eau), de la Chambre d'Agriculture (Mission d'Expertise et de Suivi de l'épandage), des collectivités concernées, des exploitants et des bureaux d'étude chargés du suivi des plans d'épandage a tout d'abord procédé à un inventaire sur la situation de remplissage des différents silos. **Pour chaque unité de traitement en fonction de**

l'urgence, des solutions techniques possibles et de leur coût, différentes stratégies ont été proposées à chaque maître d'ouvrage. Dans le cas des stations où la capacité de stockage nécessite d'intervenir rapidement, les solutions sont :

- soit la mise en place d'une unité de déshydratation mobile avec envoi des boues débarrassées d'une partie de leur eau vers une plate-forme de compostage,
- soit l'apport de chaux (environ 30% de la masse stockée) avec ensuite des épandages sur sol agricoles dans le respect du plan d'épandage et le suivi des procédures habituelles,
- soit l'envoi sous forme liquide vers les deux plus grosses stations du département (Nevers agglomération et Cosne Cours sur Loire).

Pour les stations ayant une plus grande capacité de stockage il est envisagé d'attendre 2021 en espérant que les études menées sur la contagiosité réelle du virus dans les boues puissent permettre de reprendre des épandages sans ces nouvelles contraintes financièrement très lourdes.

A ce jour, les premières interventions avec une déshydratation mobile ont été réalisées sur les stations de Decize, Clamecy (cf photos), Corbigny. Elles devraient concerner ensuite les stations de Saint-Léger-des-Vignes, Château-Chinon et Urzy. Le chaulage pourrait être réalisé sur la station de Moulins-Engilbert.

Même si les agences de l'eau Loire Bretagne et Seine Normandie apportent un soutien financier exceptionnel, les mesures imposées pour l'évacuation des boues, essentiel au bon fonctionnement d'une station d'épuration, auront un impact financier très important sur la gestion des services d'eau et d'assainissement.



Unité mobile de déshydratation de boues à Château-Chinon.

L'eau, une ressource de plus en plus vulnérable avec le changement climatique

L'eau que nous consommons chaque jour provient de différentes ressources : puits, forages, sources, plans d'eau, cours d'eau. Ainsi 321 captages assurent l'alimentation en eau potable de la population de la Nièvre.

Les ressources demeurent vulnérables. Les risques identifiés se rapportent à la pollution, aux inondations et à la sécheresse.

Au regard des conditions climatiques actuelles, le risque de manque d'eau prend une importance croissante.

Dans ce contexte un travail a été mené avec l'appui de Duiza Hamidi, stagiaire en Master 2 au service Eau du conseil départemental.

Sur la question du manque d'eau l'analyse a été conduite en délimitant 83 "zones de distribution d'eau", territoires pour lesquels l'eau provient des mêmes ressources.

Sur chacune de ces zones le risque a été évalué à partir de différents critères :

- * origine de l'eau,
- * capacité de la ressource à se renouveler,
- * possibilité d'interconnexion avec un réseau voisin,
- * connaissances particulières liées à cette ressource.

Une carte départementale de la vulnérabilité à la sécheresse a été établie.

Principale conclusion : la Nièvre est un département où l'eau demeure abondante. Toutefois quelques petites parties du territoire connaissent déjà des problématiques de manque d'eau, notamment sur certaines zones du Morvan. Et le risque est considéré comme "moyen" sur 18 % du territoire.

Par ailleurs avec le contexte de changement climatique l'ampleur de la problématique "manque d'eau" semble s'accroître.

Les solutions sont à examiner au cas par cas. A titre d'exemple, le cas de la

commune de Châtin qui a déjà connu un manque d'eau a été examiné. Les solutions à mettre en place consisteraient soit au raccordement sur le réseau du SIAEP de Pannecière, soit en la création d'un nouveau captage. La solution du raccordement est techniquement la plus envisageable. Son financement serait toutefois très difficilement supportable compte tenu de la taille de la commune (moins de 100 habitants).

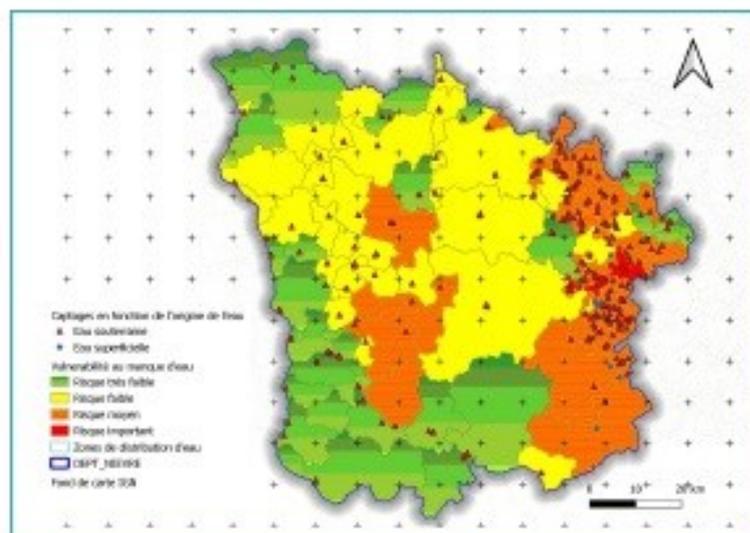
L'autre thématique abordée est celle des inondations. Les changements climatiques augmentent la fréquence des événements extrêmes, dont les inondations.

Plus de la moitié de la population de la Nièvre est desservie par des captages situés en zone inondable. Il est nécessaire pour chacun d'entre eux d'anticiper une crue exceptionnelle telle que la Loire les a connus à trois reprises au 19^{ème} siècle (1846, 1856, 1866).

La problématique a été étudiée à titre d'exemple sur les captages des Plauts, à Imphy. Des préconisations ont été formulées pour s'assurer que la distribution d'eau continue de fonctionner lors d'une crue de très forte ampleur. Le point faible est celui de l'alimentation électrique et il conviendrait de prévoir l'utilisation d'un groupe électrogène en cas de crise.

L'étude a servi surtout à mettre en évidence les problématiques de vulnérabilité de la ressource à l'échelle du département. Mais désormais, à partir des éléments présentés, chaque responsable de service d'eau potable doit bien prendre conscience du problème et engager ensuite des actions nécessaires à la réduction de la vulnérabilité de ses installations. L'objectif est de garantir une eau potable pour tous les habitants en quantité et qualité suffisantes.

Carte de la vulnérabilité à la sécheresse des réseaux d'eau potable de la Nièvre.



Information brève :

Les Agences de l'Eau contribuent au plan de relance.

Pour accompagner le plan de relance mis en œuvre par le gouvernement les Agences de l'Eau se mobilisent. Les conditions d'aides pour les investissements liés à l'eau sont améliorées. Certains investissements font l'objet de dispositions exceptionnelles à l'exemple des renouvellements de réseaux d'eau potable sous certaines conditions.

Les informations sont disponibles sur les sites des Agences de l'Eau : www.eau-seine-normandie.fr - agence.eau-loire-bretagne.fr



REPORT DE L'ENQUÊTE DE RECENSEMENT 2021

Ainsi que nous vous l'avions annoncé fin novembre par mail, l'INSEE nous a confirmé sa décision, à titre exceptionnel, de reporter, en 2022, l'enquête annuelle de recensement initialement prévue en 2021. Notre commune réalisera donc son enquête en janvier-février 2022.

Voici les principaux termes du courrier reçu par la Direction régionale de Bourgogne-Franche-Comté de l'INSEE : "Dans le contexte d'épidémie de Covid-19, les conditions ne sont, en effet, pas réunies pour réussir une collecte de qualité. La collecte sur le terrain de l'enquête de recensement entraîne de nombreux déplacements et contacts avec les habitants ; même si ceux-ci sont courts et limités, ils sont difficilement compatibles avec la situation sanitaire."

Et l'INSEE de nous indiquer la population totale en vigueur à compter du 1er janvier 2021

Population municipale *	190
Population comptée à part **	8
Population totale	198

* La population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans-abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensées sur le territoire de la commune.

** La population comptée à part comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune :

- les personnes mineures dont la résidence familiale est dans une autre commune mais qui résident, du fait de leurs études dans la commune,
- les personnes ayant une résidence familiale sur le territoire de la commune et résidant dans une communauté d'une autre commune.

La communauté faisant partie de la liste suivante :

- services de moyen ou de long séjour des établissements publics ou privés de santé, établissements sociaux de moyen ou de long séjour, maisons de retraite, foyers et résidences sociales,
- communautés religieuses,
- casernes ou établissements militaires.

Les personnes majeures âgées de moins de 25 ans ayant leur résidence familiale sur le territoire de la commune et qui résident dans une autre commune pour leurs études.

Vie Communale

INFO TRAFIC - INFO TRAVAUX

Le chemin d'accès à des parcelles de bois et près de la Grange Thirault avait subi de gros dégâts de la part d'une entreprise de débardage. Après négociation, celle-ci a nivelé les profondes ornières. Puis, dernièrement, nous avons eu la possibilité d'acquérir du fraisat ce qui nous a permis, à petit prix, de redonner une certaine dignité à ce chemin.



UN PETIT COIN DE LECTURE



Chères Sermageoises, chers Sermageois et autres lecteurs, bienvenus à notre bibliothèque !

En 2020 nous avons fait le maximum pour vous accueillir en toute amitié et convivialité. Cette petite rencontre du vendredi soir de 17h30 à 18h30 est l'occasion de nous retrouver pour vous faire choisir vos lectures préférées.

Maryse qui lit beaucoup est là pour vous conseiller tel ou tel ouvrage. Elle commence à connaître les goûts de chacun, ce qui lui permet de vous aider dans vos choix. Les conditions sanitaires étant ce que vous savez, le Bibliobus n'a pu nous livrer de nouveautés.

Encore une fois Maryse a fourni une grande quantité de livres personnels pour le plus grand plaisir de tous.

Nous avons eu quelques dons aussi et nous remercions les personnes de leur générosité.

Nous avons instauré un petit rituel gourmand que nos lecteurs ont l'air d'apprécier.

Quant à moi, Françoise, j'aime leur faire plaisir en confectionnant des pâtisseries et autres amuses bouches, accompagnés d'un petit verre de vin frais en été ou de boissons chaudes en hiver.

Merci aussi à celles et ceux qui apportent de temps à temps boissons et bons gâteaux.

L'année 2020 n'a pas été de tout repos. Nous avons néanmoins respecté les gestes barrières autant que cela a été possible, afin d'éviter toute contamination par ce maudit COVID 19.

Et voici l'année 2021 qui commence. C'est l'occasion de vous présenter nos meilleurs vœux, chers amis lecteurs ainsi qu'à notre charmante maire Dominique et au Conseil Municipal. Nous vous souhaitons du bonheur, de la joie et surtout une bonne santé. Que la vie redevienne comme avant et que vous continuiez à venir nous retrouver le vendredi soir.

C'est une toute petite bibliothèque mais elle est grande dans notre cœur, car elle fut notre école il y a bien longtemps.

Françoise et Maryse.

Vie Communale

CRÉATION DE LA RÉSERVE INCENDIE

Prévue au budget 2020, la création de notre réserve incendie a été réalisée, dans les temps impartis, par la SARL CHAUSSARD. Le terrassement s'est fait dans de bonnes conditions climatiques. Cette citerne souple a une capacité de 120 m³.

Certes, cette mise aux normes n'est pas franchement esthétique mais nous espérons que les végétaux qui l'entoureront pousseront vite !

Il nous aura aussi fallu créer un accès à la réserve qui se situe entre la poche d'eau et le hangar afin de stabiliser le sol pour les lourds engins de pompiers.



Cet investissement nous aura coûté 23 463 € TTC, mais il est subventionné à 40% par la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux). 3 206,61€ seront remboursés par le biais du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (16,40% de la TVA).

Merci à l'entreprise CHAUSSARD pour l'exécution de cette réserve, pour sa capacité d'adaptation et pour la finition impeccable des abords. Et un grand merci aux riverains.

CHANTIER PARTICIPATIF DU BOURGUERAULT

Grâce aux photos fournies par Guy MONTARON, et forts de leurs expériences acquises au fil des années de leurs carrières professionnelles, notre adjoint, Jean-Pierre et notre bénévole Guy se sont attaqués à la rénovation, plutôt à la reconstruction du toit du puits de la maison DUVERNOY.

Débutées avant le deuxième confinement, la charpente a eu vite fait d'être construite et d'être installée sur le puits. Malheureusement, le confinement ayant été réactivé, Jean-Pierre a poursuivi seul le montage de la toiture. Le résultat est magnifique. Prenez le temps de passer voir ce joli puits emblématique d'un passé qu'ils ont réussi à faire revivre.

En parallèle, Jean-Pierre a aussi réalisé deux grands bacs à fleurs qui sont disposés aux entrées de Sermages (côté MAUX). Dès que possible, nous les agrémenterons de plantes vivaces.

Un grand merci à nos deux entrepreneurs pour leur dextérité et leur engagement auprès de la commune ! Et merci aux petites mains qui ont pu permettre le transport de la charpente.



11 Novembre

HOMMAGE AU SOLDAT INCONNU - 11 NOVEMBRE 2020

C'était il y a un siècle.

Ce 10 novembre 1920, la Grande Guerre est achevée depuis deux ans. Dans la citadelle de Verdun, Auguste THIN, soldat de deuxième classe et pupille de la Nation, dépose un bouquet d'œillettes blancs et rouges sur le cercueil d'un soldat. Un parmi tous les combattants des Flandres, de l'Artois, de la Sommes, du Chemin-des-Dames, de Lorraine, de la Meuse... Un de ces braves ! Un des poilus qui participa à une interminable guerre. Un des Français. qui œuvra à la tâche incommensurable de la Victoire.

Un parmi des milliers qui est devenu le Soldat inconnu. (Source : Hommage à tous les "Morts pour la France". Message du 11 novembre 2020 de Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants.)

Au-delà de ce vibrant hommage rendu au soldat inconnu, Madame DARRIEUSSECQ indiqua : "Chaque 11 novembre la Nation rend également un hommage solennel à tous les morts pour la France, ceux d'hier et ceux d'aujourd'hui. Chaque année, nous rappelons leur nom." Ce qui fut fait.

Ce 11 novembre 2020 devait être un moment d'unité communale autour de la remise du diplôme et de la médaille des 20 ans de porte-drapeau d'Amandine RICCI. Hélas, les conditions sanitaires ne nous ont pas permis d'organiser quoi que ce soit. Mais ce n'est que partie remise !



Amandine pour ses dix ans de porte drapeau

Aussi, nous voulions lui faire une petite surprise, dans ce sermageois, avec deux photos retrouvées par son papa et sa maman, que nous remercions, pour ses débuts de porte-drapeau et ses 10 ans

Nul doute, que telle que nous la connaissons, Amandine appréciera de revoir ces photographies...



Amandine à ses débuts

Chaque 11 novembre est un moment d'unité nationale et de cohésion autour de ceux qui donnent leur vie pour la France, de ceux qui la servent avec dévouement et courage. En ces instants, au souvenir des événements passés et aux prises avec les épreuves de notre temps, nous nous rappelons que c'est tout un peuple, uni et solidaire, qui fit la guerre, qui la supporta et en triompha.

(Source : Hommage à tous les "Morts pour la France". Message du 11 novembre 2020 de Madame DARRIEUSSECQ, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants)

Chaque 11 novembre, Chaque 8 mai, sont des moments d'unité communale et de cohésion autour de notre porte drapeau Amandine. Elle qui sert la commune avec dévouement depuis 20 ans. En ces instants, au souvenir de ces années, parfois contre vents et tempêtes, nous nous rappelons que tu as toujours été fidèle à ta mission, unie et solidaire avec tes confrères et consœurs. Aucun événement n'aura eu raison de ton attachement à ta fonction. Aussi, au nom des sermageois, un grand merci Amandine !!!



Téléthon

Dans sa lettre des organisateurs d'animations de novembre 2020, Madame Laurence TIENNOT-HERMENT, Présidente de l'AFMTELETHON, indiquait : "Je sais la frustration que vous devez ressentir cette année de ne pas pouvoir réaliser votre mobilisation dans cet esprit de convivialité. J'imagine sans peine la difficulté de se projeter dans une action quand le contexte sanitaire nous impose des mesures qui nous perturbent dans nos projets. Pourtant, je tiens à vous dire que nous avons besoin de vous. Nous avons besoin de cette puissance hors du commun que vous nous donnez en collectant, tous ensemble, 40% du compteur et qui donne à nos chercheurs la force de poursuivre leurs travaux". Et de conclure : "La dynamique qui est lancée ne pourrait supporter une année blanche avec un compteur en berne. Je compte sur vous pour participer au Téléthon différemment, certes, mais en agissant pour la visibilité et la collecte afin de donner aux malades la force de guérir. En leur nom, je vous remercie du fond du cœur".

Du côté de Sermages, on se disait : "On l'a fait t'y ? On l'a fait t'y pas ?"...

Mais revigorés par les paroles de la Présidente, c'est le cœur vaillant que les membres du CCAS se sont lancés dans la réalisation de leur TELETHON. D'abord, il a fallu obtenir l'accréditation de l'AFMTELETHON, ce qui a été possible uniquement parce que nous proposons des biens dits "de première nécessité", même si nous n'avons pas obtenue celle pour notre grille habituelle de tirage au sort. Puis, nous avons dû nous mettre en contact d'abord avec la municipalité de Moulins-Engilbert pour le droit de place et pour les barrières, puis avec Monsieur BOSCHETTI, Président des Toques Nivernaises et enfin avec nos généreux donateurs de légumes et autres ingrédients (les fournisseurs de la maison de retraite et le magasin Bi1) pour faire face à la pénurie de légumes de notre potager (suite aux conditions climatiques de cet été).

Comme un seul homme, tous répondirent présents et nos délicieuses soupes purent être concoctées.

En amont, du fait de cet été chaud, nous avons cueillis beaucoup plus de fruits que d'habitude et notre chef Alain avait déjà confectionné 307 pots de confiture.

A notre grande surprise, malgré la fermeture des restaurants pour raison sanitaire, les Toques Nivernaises nous ont offert 200 litres de délicieuses soupes. Un grand merci pour leur don exceptionnel.

Avec nos 300 litres de soupes "sermageoises", nous étions prêts à répondre à une demande croissante.

Don de Martine MUNOZ : "Le giraumon est une variété de potiron, appartenant à l'espèce *Cucurbita maxima*, de la famille des Cucurbitaceae. Sa forme et ses couleurs très particulières lui ont valu le surnom de "potiron turban" ou de "bonnet turc".



Don de Aurélie et Stéphane CHAVANTON :
57 kilos de belles citrouilles !!!



Téléthon



Photo de Paule RANTY : l'équipe sermageoise avec l'équipe Téléthon.
Jeu spécial sermageois 127 : vous devez deviner qui se cache sous les masques ...

Après déduction de nos frais, et sans les recettes de la grille mais avec du stock de boîtes pour l'année prochaine, 853,85 € ont été envoyés à l'AFMTELETHON.

Merci à tous nos généreux donateurs : Stéphane et Aurélie CHAVANTON (pour les 57 kilos de citrouille), Martine MUNOZ (pour le Giraumon), Françoise et Daniel BONNET (pour les mirabelles), Lydie KLEIN (pour les cerises), Denise QUIRIN (pour les cerises), Marijo et Dominique ALEXANDRE (pour la soupe CRECY), Françoise et Philippe CHAUSSARD (pour la soupe à l'oignon), Marie-Claude RICCI (pour la récolte des courgettes, tomates et haricots verts), Monsieur Jean-François BOSCHETTI et les TOQUES NIVERNAISES (pour les 200 litres de soupes), les fournisseurs de la maison de retraite (légumes et autres ingrédients), Madame SPINETTI et le magasin Bi1 (légumes et autres ingrédients) la municipalité de Moulins-Engilbert (autorisation de mise en place du stand et fourniture des barrières), Gilles BENEY (pour le transport des tables, bancs, tonnelles), Jean-Pierre CORDIER (pour sa belle bouteille réconfortante). Une véritable petite entreprise éphémère...

Un grand merci à Alain COLLIN (sans quoi rien ne serait possible) et à ses assistants.

Un grand merci à Amandine RICCI qui a réceptionné les nombreuses commandes, elle est notre cheville ouvrière. Un grand merci à l'équipe de nuit, elle se reconnaîtra et rira de cette appellation.

Un immense merci à tous nos généreux acheteurs qui ont parfaitement respecté les distanciations physiques.

Et enfin un énorme merci aux membres du CCAS qui, dans la bonne humeur et la joie de se retrouver, ont épluché les légumes, mis les soupes en boîtes, rangé le camion, accueilli nos fidèles acheteurs dans de bonnes conditions sanitaires, vendu les soupes et ont eu bien froid !

Et de conclure, comme l'a fait Madame la Présidente de l'AFMTELETHON :
JE VOUS REMERCIE DU FOND DU COEUR !

**La 34ème édition du Téléthon a permis de récolter 58,29 millions d'euros.
Un chiffre fortement en baisse comparé à celui de 2019 qui était de 74,6 millions d'euros.**

Carrière de l'Escame

FERMETURE DE LA CARRIÈRE DE L'ESCAMÉ

Par courrier, en date du 14 décembre dernier, SOCIÉTÉ DES CARRIÈRES DE L'EST ayant son siège social à NANCY, nous indiquait la fermeture du site de l'Escame au 31 décembre 2020.

Les raisons invoquées sont les suivantes :

"Compte tenu des évolutions du marché et des difficultés de nos activités, nous souhaitons recentrer nos activités sur notre site d'exploitation de Rouy".

Puis : "En effet, la hausse des coûts de fonctionnement de notre activité couplée au ralentissement d'activité ne nous permettent plus de vous proposer une offre compétitive au départ de notre carrière de l'Escame."

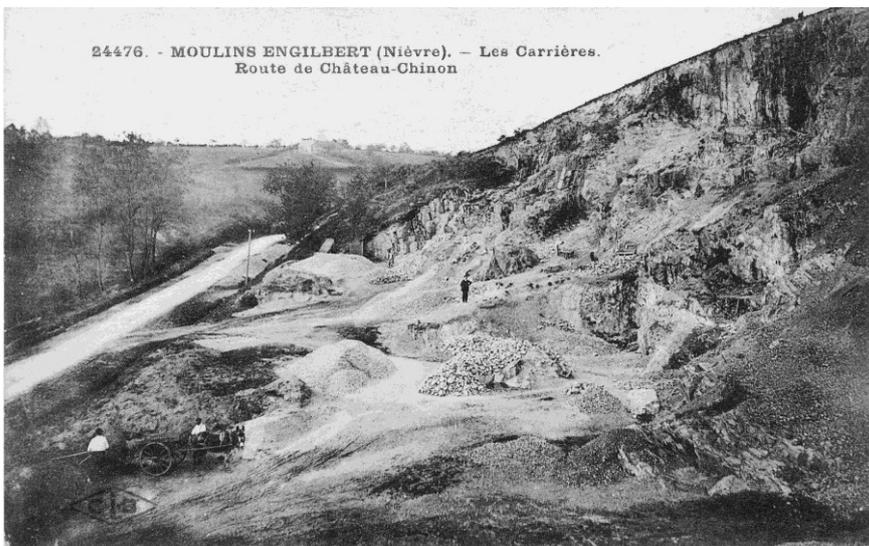
Quel ne fut pas notre désarroi d'apprendre cette triste décision, d'une part, et en premier lieu, par rapport aux salariés qui seront licenciés économiquement, sauf Sandrine qui sera "reclassée" à Rouy, et d'autre part pour l'activité économique de notre commune.

Jeudi 17 décembre, Madame le Maire, en représentante du conseil municipal s'est rendue soutenir les salariés et les écouter. Que faire ? Rien nous ont-ils suggéré, c'est une décision qui vient du siège social, "Ils ont laissé mourir la carrière, en ne modernisant pas le matériel, en n'embauchant pas de commercial qui aurait pu promouvoir notre caillou". Dépités, résolus, les salariés ont fermé les portes vendredi 18 décembre.

Nous tenions, par le biais du sermageois, à leur dire tout le mérite qu'ils ont eu de travailler dans des conditions pénibles à l'extraction du caillou, dans le bruit et la poussière. Et à leur apporter notre soutien dans leur reconversion.

De passage à Moulins-Engilbert le vendredi 18 décembre à 14 heures, notre Député, Patrice PERROT a été interpellé à ce sujet. Pour l'instant, nous n'avons pas de compte-rendu des actions qu'il a pu mener.

Revenons en arrière. Grâce à Monsieur et Madame Jacques PERRAUDIN, fervents collectionneurs de cartes postales, voici quatre cartes postales qui illustrent les débuts de l'exploitation. Impossible de les dater.



1963



Carrière de l'Escame

La carrière de l'Escame se situe en bordure de la départementale N°37 à 1 km au nord de l'agglomération de Moulins-Engilbert et à environ 4 km au sud du bourg de Sermages. C'est une carrière de roche massive granitique, existante depuis de nombreuses années. La production est destinée à satisfaire les besoins des entreprises locales du bâtiment et des travaux publics et qui, à ce titre, présente un intérêt économique non négligeable pour le secteur de Moulins-Engilbert.

Suite à nos recherches nous n'avons pu remonter qu'au 7 février 1955 :

"Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à 58 SAINT-HONORE LES BAINS du 7 février 1955, enregistré à 58 Moulins-Engilbert le 9 février 1955, Folio 92, N°158, la société a été constituée sous la dénomination "ETABLISSEMENTS BEZILLE" une société à responsabilité limitée".

Puis : "A la suite de la décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 11 octobre 2003, la société a été transformée en société par actions simplifiée".

Depuis le 1er janvier 2004, la SAS BEZILLE a été intégrée au groupe COLAS et est devenue filiale de la société COLAS Sud-Ouest (Groupe BOUYGUES), dont les travaux publics représentent l'essentiel de l'activité, mais qui comprend également une quarantaine de sites de carrières en exploitation (Source : Rapport de la DRIRE du 9 juin 2008).

Le 12 septembre 2016, la préfecture autorisait la mutation au profit de SOCIETE DES CARRIERES DE L'EST des autorisations d'exploitation de la carrière de l'Escame précédemment données à la SAS BEZILLE. (Source : Arrêté préfectoral du 12 septembre 2016)

Nous avons pu retrouver, dans les archives de la mairie, un dossier en date du 20 janvier 2006 complété le 18 septembre 2006, où M Mathieu NAPPEZ, agissant en qualité de chef d'établissement de la SAS BEZILLE, sollicite une demande de renouvellement avec légère extension de sorte que la superficie totale de la carrière serait portée de 12 ha 97 a 06 ca à 13 ha 89 a 85 ca. Il indique : "S'agissant de roche massive granitique compacte et dure, l'extraction proprement dite du gisement est ensuite réalisée par abattage à l'explosif, le front d'exploitation étant divisé en plusieurs gradins de 15 m de hauteur maximale unitaire, séparés par des banquettes horizontales. Les matériaux ainsi extraits, de fraction granulométrique comprise entre 0 et 800 mm, sont ensuite acheminés par tombereaux jusqu'aux installations de traitement (concassage/criblage) implantées sur le site (Source : Rapport DRIRE du 9 juin 2008).

Triste fin pour une entreprise débutée le 7 février 1955.



Moulins-Engilbert (Nièvre) — Route de Château-Chinon - Les Carrières

Agenda des Manifestations

Osez l'art !

Ecole d'enseignement artistique Sud Morvan Bazois



Ecole d'enseignement artistique
Sud Morvan Bazois (EEASMB)
Secteur de Luzy & de Châtillon en Bazois
20, rue Ledru Rollin - 58170 Luzy
Accueil téléphonique Corinne : 03 86 30 19 1
E-mail : contacteeasmb@gmail.com
Site internet : www.ecole-easmb.com

3 antennes pour apprendre
Luzy
Saint Honoré Les Bains
Châtillon en Bazois

Horaires d'ouverture du secrétariat
Lundi, Mardi, Mercredi
9h-12h & 13h30-18h30
Jeudi, Vendredi
9h-12h & 13h30-18h

Les manifestations du comité des fêtes, en attente de...

Le comité des fêtes n'organisera pas sa traditionnelle tartiflette cet hiver en raison de la pandémie.

Nous attendons le printemps prochain pour savoir si les autres manifestations auront lieu. En prévision :

- Concours de belotte: le 30 avril 2021 - Jambon à la broche: le 3 juillet 2021

Quant au char, le comité du comice devra nous informer de la suite des événements.

Je souhaite mes meilleurs vœux aux membres du comité, ainsi qu'à tous les sermageois et sermageoises.

Alain Collin

Espoir pour l'association 'A notre Dame de La Salette de Sermages'

Après l'annulation de ses actions prévues pour la saison 2020, l'association 'A notre Dame de La Salette de Sermages' espère une meilleure année 2021.

Nous proposerons une visite guidée de l'église le samedi 26 et le dimanche 27 juin dans le cadre des journées du patrimoine de pays et des moulins. Ces journées ont pour objectif de valoriser le petit patrimoine et de célébrer le thème : l'arbre, vie et usage.

Notre espoir est surtout pour le **19 septembre 2021** de fêter le 175^{ième} anniversaire de l'apparition de Notre Dame dans les alpages à La Salette.

Nous remercions toutes les personnes qui nous ont adressé des dons, beaucoup reste à faire pour l'entretien de l'église de Sermages. Nous vous remercions de votre générosité et de votre confiance et vous présentons nos meilleurs vœux de santé et de bonheur pour cette nouvelle année.

Guy Montaron

En prévision sur notre territoire

- La commune de Sermages, s'est inscrite au "mois de la Pléchie en Morvan". Ces manifestations se dérouleront durant le mois de mars 2021. Nous vous communiquerons, par voie dématérialisée, le calendrier 2021.

- Le CCAS, vaille que vaille, mais pas coûte que coûte, a décidé d'organiser sa désormais traditionnelle brocante le dimanche 13 juin 2021. Bien entendu sous toute réserve.



- La Ronde des Arts en Morvan résolument tournée vers 2021 a d'ores et déjà déterminé son calendrier : le lancement est prévu le 3 juillet au château du Magny à MILLAY, avec une exposition de Pierre de Saint-Maur. Cette journée intitulée "les arts au jardin" sera réalisée en collaboration avec le Festival "Le vent sur l'arbre", avec le concours de cuisinières imaginatives et de Thierry Denis, grand spécialiste du monde végétal. Puis Onlay, Villapourçon et Maux (Chamnay) deviendront, pour quelques jours, des villages d'artistes avec démonstrations, concerts et expositions. Les communes de Préporché, Sermages, Vandenesse, Moulins-Engilbert, Montaron et Larochemillay entreront aussi dans la ronde, chacune à leur tour avec, là aussi, expositions et concerts. Un marché aux potiers, inédit dans la région, prendra place au Château de la Montagne à Saint-Honoré les Bains.

(Source : Journal du Centre du 6/10/2020)



En attendant des jours meilleurs, et en ayant une pensée pour toutes les personnes touchées par le virus, Le président et le conseil d'administration de SMS vous présentent tous ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année.



ATTENTION

Nous ne pouvons pas, actuellement, vous confirmer la tenue de ces manifestations. En effet, elles peuvent être annulées à tout moment en raison de la situation sanitaire.



Joies



Peines



Annonces



Décès de M. CHAVANTON Gérard le 1^{er} novembre 2020 à l'âge de 73 ans.
La municipalité présente ses sincères condoléances à la famille.



Si vous désirez recevoir par mail les informations diverses sur la vie du territoire, merci d'envoyer vos coordonnées à l'adresse suivante : sermages58@orange.fr



Le sermageois est actuellement distribué dans vos boîtes aux lettres, une version numérique gratuite vous est également proposée. Si vous êtes intéressés, vous pouvez vous inscrire en mairie.



Les personnes qui le désirent ont la possibilité de recevoir la newsletter de l'Office de Tourisme. Vous pouvez vous inscrire à la mairie.



CCAS à votre service :

Pour vos petits travaux ou entretiens extérieurs, inscrivez-vous directement auprès de la secrétaire de mairie.



Remerciements

Pour les dons au profit du CCAS : 1 479 € du maire et des adjoints
Pour les dons occasionnels de livres et revues pour la bibliothèque.
Pour les dons de pots de confiture, pour le Téléthon.



N'oubliez pas de :

- Jeter vos appareils électriques ou électroniques dans le conteneur à la mairie (rasoirs, téléphones, jouets à piles...)
- Retirer votre carte d'accès à la déchetterie ainsi que les sacs roses aux normes de la collecte, disponibles en mairie.

POUR SE DISTRAIRE

	A	B	C	D	E	F	G	H
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								

Horizontalement :

- 1 – Rebord d’un puits.
- 2 – Sinuait.
- 3 – Bramais. Conjugaison du verbe aller.
- 4 – Ville bourguignonne. Nourrisson.
- 5 – Atome. Parcours professionnel.
- 6 – Ville sarthoise.
- 7 – Equipe des gones. Fil d’aspect métallique.
- 8 – Digitalise.

Verticalement :

- A – Canard.
- B – Equidés. Papier ménager.
- C – Ancienne Allemagne de l’est. Conifère.
- D – Jambe.
- E – Ville du Danemark.
- F – Note. Son perçant.
- G – Plantes originaires de Perse.
- H – Lettre de l’alphabet grec. Blesse

				7				9
	1	6	2		9			
	8			3				
				9			1	7
	7					8		6
1							9	2
		3	1					
	9			6	4	3		
	6			2				8

Citation :

Il n’existe que deux choses infinies, l’univers et la bêtise humaine... mais pour l’univers, je n’ai pas de certitude absolue.

Albert EINSTEIN

On ne dit pas....., on dit.....

- On ne dit pas une biopsie, mais une psychologue naturaliste !
- On ne dit pas tirailleur, mais va baiser plus loin !
- On ne dit pas un dinosaure homosexuel, mais un tripotanus !
- On ne dit pas malveillante, mais douleur persistante !
- On ne dit pas diffamation, mais j’ai dix épouses en suisse !

Blagues :

Deux blondes sont en voiture, soudain un oiseau chie sur le pare-brise !
 L’une dit :
 - Il va falloir l’essuyer.
 L’autre rétorque :
 - Mais non, il est déjà trop loin.

	A	B	C	D	E	F	G	H
1	H	O	R	L	O	G	E	S
2	A	P	O	P	T	O	S	E
3	R	I	B		E	S	A	U
4	P	O	I	L	E	E		L
5	A	M	N	I	S	T	I	E
6	G	A	I	N		T	O	T
7	O	N	E		V	E	N	T
8	N	E	R	E	I	S		E

Solutions du n°126

2	3	6	1	4	5	8	9	7
9	8	5	7	6	2	4	3	1
1	4	7	9	3	8	5	2	6
6	1	3	2	8	9	7	4	5
4	9	2	6	5	7	3	1	8
5	7	8	4	1	3	9	6	2
8	6	9	5	2	4	1	7	3
7	5	1	3	9	6	2	8	4
3	2	4	8	7	1	6	5	9